

Plan d'action sur l'intelligence artificielle (IA) générative adopté lors de l'assemblée générale du 4 mars 2025

Contexte

Plusieurs parmi nous s'intéressent à l'intelligence artificielle (IA) générative. Certains·es y ont recours, avec enthousiasme, curiosité, d'autres la craignent et nous mettent en garde contre son utilisation inconsidérée. De toutes les façons dont on envisage cet enjeu, on ne peut que constater qu'il nous force à réfléchir aux bases de notre métier d'enseigner : qu'est-ce qu'apprendre ? qu'est-ce qu'un savoir ? une compétence ?

Le SPPCM a entamé sa réflexion sur l'IA cette année, d'abord en tenant une demi-journée de réflexion le 16 janvier dernier où les professeur·es ont assisté à une présentation du Comité école et société de la FNEEQ puis ont échangé en sous-groupes sur diverses questions. Le résultat de ces réflexions a été le point de départ du plan d'action qui vous est présenté ici.

Le SPPCM ne travaille pas seul sur l'IA générative et ses enjeux dans l'enseignement et la recherche : il est soutenu par la FNEEQ et les travaux du comité école et société, ceux du comité IA du Regroupement cégep, et est informé de ceux du comité IA du Regroupement université. Des instances paragouvernementales nourrissent aussi notre réflexion, notamment : la Commission de l'éthique en science et technologie (CÉST) et le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ). Un partage des pratiques et des réflexions entre les syndicats de professeur·es de cégep permet aussi de bénéficier à tout le réseau, préoccupé par cet enjeu.

Les travaux du Syndicat des professeur·es de Maisonneuve (SPPCM) sont toujours guidés par ce principe fondamental dans l'organisation du travail : les professeur·es sont les spécialistes de leur discipline et de la pédagogie. Dans le cadre des travaux sur l'IA, ces principes sont plus pertinents que jamais.

D'autres principes plus particuliers au contexte de l'IA guideront le travail syndical :

- Priorisation et valorisation de l'interaction humaine dans l'enseignement
- Promotion de la capacité de réflexion comme base de l'apprentissage
- Ouverture envers les nouveaux outils – technologiques et pédagogiques - en équilibre avec une posture critique

Les trois propositions qui suivent invitent l'assemblée générale à considérer une réflexion sur l'IA que l'on souhaite démarrer dès maintenant, mais qui devra se poursuivre en continu, selon l'évolution des travaux des différents comités et instances... et celle de l'IA.

Volet 1 - Que les deux comités suivants soient créés dès l'hiver 2025

A) Que le SPPCM milite pour la création d'un comité IA Collège

- **Composition** : membre(s) de la direction des études, conseiller(s)-ère(s) pédagogique, membre(s) du SAIDE, étudiants-es, professeurs-es¹, membre(s) de la direction des ressources informationnelles, représentant·e de la formation continue.
- **Mandat** :
 - Élaborer une charte du numérique qui énonce les principes sur lesquels la communauté de Maisonneuve doit établir ses pratiques d'utilisation du numérique, de l'IA en particulier.
 - Faire le lien avec toutes les instances et comités qui réfléchissent à l'IA.
 - Conseiller la Commission des études sur les enjeux pédagogiques et lui soumettre les éléments de réflexion appropriés.

- Conseiller les directions et les services et leur soumettre les éléments de réflexions appropriés au sujet de l'IA, s'il y a lieu.
 - Sensibiliser les directions à la nécessité de revoir les différents règlements et politiques du Collège pour tenir compte de l'utilisation de l'IA, s'il y a lieu.
 - Sensibiliser les directions à se doter de paramètres pour l'utilisation éthique et écologique de l'IA par les employés-es et les cadres des différents services au Collège.
 - Assurer une veille sur les développements de l'IA et ses impacts sur les activités du Collège.
- **Relève de la direction générale.**

B) Création d'un comité IA du syndicat des professeur-es

- **Composition** : 5 à 10 professeur-es nommés-es par l'assemblée générale qui représentent la diversité des secteurs (pré-u, technique, FG, FC), un-e membre de l'exécutif syndical.
- **Mandat** :
 - Faire le lien avec le comité IA du Collège et la Commission des études.
 - Concevoir les outils/guides de réflexion sur l'IA pour les départements et programmes, en y intégrant notamment le concept d'intégrité intellectuelle en lien avec l'IA.
 - Recommander les formations pertinentes pour les enseignants-es.
 - Documenter les impacts de l'IA sur l'organisation du travail des enseignants-es et la pédagogie.
 - Assurer une veille sur les développements de l'IA.
- **Relève du comité exécutif et de l'assemblée générale**

Volet 2 – Que le SPPCM entreprenne les démarche favorisant la réflexion sur les enjeux pédagogiques et éthiques de l'IA générative afin qu'elle démarre dès cette session (hiver 2025) dans les instances du Collège suivantes afin de déterminer les éléments d'application pédagogiques de l'IA propres à leur champ :

A) Commission des études, en particulier le sous-comité sur la PIÉA et celui sur la réussite

- **Mandat** :
 - Revoir la PIÉA en fonction de l'existence de l'IA comme outil accessible
 - Intégrité intellectuelle des étudiants-es face à l'usage de l'IA

B) Programmes et départements

- **Mandat** :
 - Déterminer les éléments d'application pédagogiques de l'IA propres à leur champ de formation

C) Direction de la formation aux adultes, aux entreprises et aux organisations

- **Mandat** :
 - Réflexion sur les enjeux particulier de l'utilisation de l'IA à la formation continue, de l'application de la PIÉA, en particulier pour l'évaluation des apprentissages dans le contexte où certaines périodes d'enseignement ont lieu à distance
 - Mettre au jeu les départements affiliés du régulier dans cette réflexion, s'il y a lieu
 - Faire rapport des conclusions de ces réflexions à la Commission des études

Volet 3 - De mandater le comité exécutif pour présenter le plan d'action sur l'IA à la direction générale et à la direction des études et à orienter l'élaboration du plan stratégique du Collège en conséquence.

ⁱ Le nombre souhaitable de professeurs·es est à déterminer en tenant compte que de nombreuses questions pédagogiques y seront soulevées. Il serait souhaitable que les professeurs· sur le comité IA du Collège soient aussi membres du comité IA syndical.